LES CHANTIERS DE LA DUC* (C-DUC)

(*Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique)

Version 2.0

Les C-DUC sont un plan de transformation urgent en réponse à la crise climatique.

Ce plan reconnait que seule une mobilisation citoyenne massive pourra contrer un bouleversement climatique abrupt et irréversible.

Il est un outil citoyen qui commande une démarche collective et participative pour réactiver nos démocraties.

Les C-DUC invitent donc à la mobilisation ou à la création de comités citoyens afin de les faire appliquer maintenant.

L'implication du plus grand nombre dans un ou plusieurs C-DUC sera déterminante à l'atteinte de cet objectif.

GMob

http://www.groupmobilisation.com

http://www.chantiersdeladuc.com

LES CHANTIERS DE LA DUC* (C-DUC)

(*Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique)

PARCE QUE ces cinq dernières années, l'humanité a battu ses records d'émissions de gaz à effet de serre (GES), exposant la planète à un état durable et dangereux « d'étuve » mettant en péril toute vie sur terre;

PARCE QUE le modèle économique actuel est en grande partie responsable de l'émission de quantités titanesques de GES dans l'atmosphère, ce qui accélère dangereusement le réchauffement du climat, et est en train de déclencher un bouleversement climatique abrupt et irréversible;

PARCE QUE l'ONU nous a avertis en septembre 2018 qu'il fallait mettre en place d'ici 2020 les mesures nécessaires pour éviter les conséquences désastreuses d'un emballement du climat ;

PARCE QUE nos gouvernements tardent encore à agir et que cela nous a fait perdre la possibilité d'une transition graduelle, que désormais seule une mobilisation citoyenne de toutes les sphères de nos sociétés peut contrer la crise climatique qui s'aggrave de mois en mois, nous obligeant maintenant à revoir nos cibles de réduction de GES et à réduire les délais pour les atteindre, c'est-à-dire 50 % d'ici 2030 et carboneutre pour 2050.

NOUS, CITOYENNES ET CITOYENS RECONNAISSANT L'URGENCE CLIMATIQUE, RÉCLAMONS QUE SOIENT MIS EN MARCHE SANS DÉLAI ET SANS RESTRICTION

LES CHANTIERS DE RÉDUCTION ET DE TRANSFORMATION

(N.B. La numérotation est une identification et non une priorisation.)

CHANTIER 1

POLITIQUES ET LOIS CARBONEUTRES

Nouvelle économie fondée sur les limites biologiques et physiques de la planète; sortie urgente des énergies fossiles via des politiques et des lois contraignantes.

CHANTIER 2

ZÉRO SOUTIEN AUX ÉNERGIES FOSSILES

Arrêt immédiat de toute aide publique favorisant les émissions de GES. Transfert des fonds vers les énergies pleinement renouvelables, l'efficacité énergétique et la réduction énergétique.

CHANTIER 3

CONSOMMATION RESPECTANT LES CAPACITÉS DE LA PLANÈTE

Accorder le secteur de la consommation aux cibles de réduction des GES, appliquant une conversion rapide et juste vers une nouvelle économie.

CHANTIER 4

SORTIE DU CHAUFFAGE FOSSILE; BÂTIMENTS CARBONEUTRES

Remplacement des systèmes à combustible fossile (chauffage, fournaise, chauffe-eau et climatisation) par des systèmes à énergie renouvelable.

CHANTIER 5

RÉAMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POUR UN ENVIRONNEMENT CARBONEUTRE

Nouveaux plans d'aménagements urbains augmentant le stockage de carbone et diminuant les émissions de GES.

CHANTIER 6

ENDIGUER LE GASPILLAGE

Mise en marche de tous les mécanismes de l'économie collaborative, tant au niveau des particuliers, au niveau industriel et autres.

CHANTIER 7

MOBILITÉ TERRESTRE CARBONEUTRE

Réduire urgemment les GES du secteur des transports. Accentuer la conversion électrique. Favoriser le transport en commun électrifié.

CHANTIER 8

DES INDUSTRIES À FAIBLE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE ET CARBONEUTRES

Diminuer fortement les émissions de GES du secteur industriel en éliminant l'utilisation de combustibles fossiles incluant le gaz de schiste, et en transformant les procédés émetteurs.

CHANTIER 9

SOLS EN SANTÉ ET AGRICULTURE

Supporter financièrement la transformation du monde agricole vers une agriculture soutenable.

ET PARCE QU'IL FAUT PROTÉGER TOUTES NOS COMMUNAUTÉS DES IMPACTS POTENTIELLEMENT MORTELS DES CRISES CLIMATIQUES QUI FRAPPENT DÉJÀ

LES CHANTIERS DE RÉSILIENCE

CHANTIER 10

AUTOSUFFISANCE ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Assurer 100% d'autonomie alimentaire d'ici 2030.

CHANTIER 11

UN SYSTÈME PUBLIC DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX PRÊT POUR LES CRISES

Une première ligne interdisciplinaire publique, forte, décentralisée et démocratisée.

FACE AU DÉFI CLIMATIQUE, NOUS, CITOYENNES ET CITOYENS, DÉCLARONS QUE:

La crise climatique s'est transformée en urgence climatique à cause d'agissements, d'omissions d'agir ou de lenteurs d'agir des décideurs politiques et économiques tout comme des individus. Maintenant, seul un effort de temps de guerre peut contrer un effondrement économique, une crise de santé publique, une pénurie alimentaire mondiale, un anéantissement de la biodiversité, et des crises de sécurité nationale et internationale d'ampleur sans précédent.

Conséquemment, afin d'éviter un bouleversement climatique abrupt et irréversible, et ses conséquences catastrophiques, l'état d'urgence commande que **tous les Chantiers de la DUC, tant sociaux, économiques qu'énergétiques, soient déclenchés maintenant par des lois et règlements afin de contraindre tous les acteurs responsables à agir face à l'urgence climatique, et qu'une large campagne d'éducation, d'information et de vulgarisation des enjeux soit mise en place pour mobiliser la population dans la lutte contre le réchauffement climatique.**

LES CHANTIERS DE LA DUC : C-DUC DE RÉDUCTION ET DE TRANSFORMATION

CHANTIER 1

POLITIQUES ET LOIS CARBONEUTRES

Nouvelle économie fondée sur les limites biologiques et physiques de la planète; sortie urgente des énergies fossiles via des politiques et des lois contraignantes.

POURQUOI EST-CE URGENT ?

Parce que la dangereuse augmentation des GES est directement reliée au modèle économique en vigueur. Parce que ces politiques qui soutiennent ce modèle économique mettent en danger la civilisation et la vie. Pour assurer une transition urgente et juste, protégeant les travailleurs et populations touchés.

Principales actions citoyennes suggérées

1. Supporter les municipalités dans la transition urgente vers une nouvelle économie qui respecte les limites biologiques et physiques de la planète;
2. Accentuer la pression auprès des dirigeant.e.s de tous les paliers de gouvernement pour initier des projets structurants permettant d'atteindre nos objectifs;
3. Exiger des mesures permettant une conversion économique, rapide, juste et équitable tout en soutenant les populations affectées par cette conversion;
4. Exiger des autorités que des cibles claires et quantifiées soient identifiées pour en faciliter le suivi et la reddition de compte.

Principales actions municipales

1. Former des comités régionaux pour mobiliser les citoyen.ne.s face aux gouvernements supérieurs;
2. Participer activement à une conversion vers une nouvelle économie qui respecte les limites biologiques et physiques de la planète;
3. Soutenir la réorganisation des communautés et des entreprises locales en vue d'accroître leur résilience.

Principales actions provinciales/fédérales

1. Adopter en 2019 une loi intégrant les cibles de réduction des émissions de GES de 50% en 2030 et 100% en 2050 les rendant obligatoires et interdisant de les revoir à la baisse pour tout futur gouvernement;
2. Collaborer avec les citoyen.ne.s, les entreprises et les MRC pour mettre en place les Chantiers de la DUC;
3. Déployer les efforts de temps de crise pour supporter la transformation de toutes les régions;
4. Assurer une conversion économique, rapide, juste et équitable tout en soutenant les populations affectées par cette conversion.

CHANTIER 2

ZÉRO SOUTIEN AUX ÉNERGIES FOSSILES

Arrêt immédiat de toute aide publique favorisant les émissions de GES. Transfert des fonds vers les énergies pleinement renouvelables, l'efficacité énergétique et la réduction énergétique.

POURQUOI EST-CE URGENT ?

Parce que les subventions aux énergies fossiles contribuent à leur maintien et à leur développement, causant ainsi l'accélération de la crise climatique et environnementale. Parce que tous les indicateurs de la crise climatique sont au rouge.

Principales actions citoyennes suggérées

1. Exiger que ces subventions soient réinvesties dans des programmes de réduction des GES adaptés aux régions;
2. S'opposer à tout projet impliquant l'extraction, le transport, le stockage ou l'utilisation d'hydrocarbures d'origine fossile;
3. Désinvestir l'argent public, les fonds de pension et les fonds de retraite des énergies fossiles ;
4. Exiger des autorités des redditions de compte publiques concernant les trois points précédents.

Principales actions municipales

1. Exiger que la somme des subventions dédiées aux énergies fossiles serve à la mise en oeuvre des Chantiers de la DUC;
2. Créer des espaces démocratiques pour les citoyen.ne.s désirant s'impliquer;
3. Faciliter l'implication et soutenir la mobilisation citoyenne;
4. Désinvestir l'argent public, les fonds de pension et les fonds de retraite des énergies fossiles ;
5. Adopter un règlement municipal s'opposant à tout projet d'exploration, d'exploitation ou de transport d'hydrocarbures fossiles.

Principales actions provinciales/fédérales

1. Transférer les subventions dédiées aux énergies fossiles au développement des chantiers de la DUC;
2. Créer des espaces démocratiques pour les citoyen.ne.s;
3. Éliminer les incitatifs à l'investissement dans les énergies fossiles;
4. Désinvestir l'argent public, les fonds de pension et les fonds de retraite des énergies fossiles et mettre fin aux mesures fiscales les favorisant;
5. Adopter un règlement s'opposant à tout projet d'exploration, d'exploitation ou de transport d'hydrocarbures fossiles et visant la protection du climat.

CHANTIER 3

CONSOMMATION RESPECTANT LES CAPACITÉS DE LA PLANÈTE

Accorder le secteur de la consommation aux cibles de réduction des GES, appliquant une conversion rapide et juste vers une nouvelle économie.

POURQUOI EST-CE URGENT ?

Parce que nos modes de consommation des biens impliquent de plus en plus de transport routier, maritime et aérien. Parce que la demande d'énergie et de matières pour leur fabrication, leur transport, leur recyclage et leur destruction va grandissante, générant de plus en plus de GES. Parce que ce cycle de consommation est devenu insoutenable, étant l'une des causes majeures de l'accélération de la crise climatique.

Principales actions citoyennes suggérées

1. Développer des services de location, de réparation, de réutilisation et de partage d'objets d'utilité courante;
2. Privilégier le tourisme local; éviter les croisières et les voyages en avion;
3. Exiger une règlementation pour que tous les produits mis en vente affichent leur empreinte carbone;
4. Exiger des mesures garantissant un revenu aux citoyen.ne.s qui devront se réorienter vers une nouvelle économie;
5. Dénoncer les initiatives publicitaires incitant indûment les citoyens à une consommation irresponsable.

Principales actions municipales

1. Soutenir le développement d'une « économie » locale, résiliente, sobre en carbone et qui comble les besoins de base;
2. Adopter un règlement bannissant le suremballage;
3. Développer un secteur de service de location et partage;
4. Soutenir les entreprises de réparation et de réutilisation.

Principales actions provinciales/fédérales

1. Adopter une loi étiquetage carbone ;
2. Investir massivement dans les MRC pour les projets de productions locales de nourriture et de biens de première nécessité;
3. Favoriser la transformation, la production, l'achat et le recyclage local pour les biens de première nécessité;
4. Adopter une loi interdisant l'obsolescence programmée;
5. Adopter une règlementation favorisant la réutilisation, la réparation et la revalorisation des objets;
6. Élaborer un grand programme de tourisme local à faible empreinte écologique;
7. Adopter une loi pour bannir toute publicité de produits et services ayant une forte empreinte écologique;
8. Adopter une loi imposant une tarification carbone au transport aérien.

LES CHANTIERS DE LA DUC : C-DUC DE RÉDUCTION ET DE TRANSFORMATION

CHANTIER 4

SORTIE DU CHAUFFAGE FOSSILE; BÂTIMENTS CARBONEUTRES

Remplacement des systèmes à combustible fossile (chauffage, fournaise, chauffe-eau et climatisation) par des systèmes à énergie renouvelable.

POURQUOI EST-CE URGENT ?

Parce que les systèmes de chauffage et de climatisation des secteurs résidentiels, commerciaux et institutionnels alimentés au gaz naturel, au mazout et autres combustibles fossiles contribuent à notre mauvais bilan de GES, particulièrement en tenant compte du fait que le Québec dispose de surplus d'énergie hydroélectrique et que celle-ci demeure peu dispendieuse.

Principales actions citoyennes suggérées

1. Exiger des gouvernements supérieurs des programmes incitatifs au remplacement urgent des chauffages et climatisations fossiles;
2. Substituer les systèmes de chauffage et de climatisation des logements et des résidences alimentés aux énergies fossiles par des systèmes utilisant la géothermie, l'électricité ou l'énergie solaire;
3. Recycler tout système de climatisation et de refroidissement aux endroits appropriés afin d'éviter les rejets de fluides frigorigènes à fort effet de serre;
4. Revendiquer un programme de collecte municipale ou à l'échelle de la MRC de ces appareils;
5. Réclamer un programme de récupération et recyclage de tout système de climatisation et de refroidissement utilisant un agent frigorigène;
6. Recycler tout système de climatisation et de refroidissement afin d'éviter les rejets des gaz à forte empreinte carbone en les récupérant;
7. Exiger des MRC un changement de règlementation favorisant le transfert vers des énergies renouvelables et écologiques.

Principales actions municipales

1. Mettre en place un plan urgent de remplacement des systèmes de chauffage aux énergies fossiles dans les infrastructures municipales;
2. Exiger des gouvernements supérieurs les crédits nécessaires au remplacement urgent des dispositifs;
3. Assurer la collecte municipale dans le cadre d'un programme de recyclage et de récupération de systèmes de climatisation et de refroidissement susceptibles de contenir des agents réfrigérants à fort potentiel d'effet de serre;
4. S'assurer qu'aucun agent réfrigérant ne s'échappe des dispositifs les utilisant ni des lieux d'entreposage.

Principales actions provinciales/fédérales

1. Interdire immédiatement tout nouveau système de chauffage et de climatisation aux combustibles fossiles;
2. Établir un programme obligatoire d'inspection, de récupération et de recyclage des systèmes de climatisation et de refroidissement susceptibles de contenir des agents réfrigérants à fort potentiel d'effet de serre;
3. Instituer un programme de récupération et recyclage des systèmes de climatisation et de refroidissement;
4. Investir massivement dans toutes les régions pour convertir le chauffage fossile en chauffage zéro émission GES;
5. Adopter un nouveau code du bâtiment carboneutre favorisant l'écoconception et une meilleure isolation des bâtiments;
6. Soutenir fortement la recherche et le déploiement de l'efficacité énergétique;
7. Créer des emplois dans le secteur de l'efficacité énergétique, avec la formation pertinente;
8. Favoriser l'implantation de microréseaux électriques autonomes et intelligents;
9. Mettre en place des systèmes de financement de la géothermie, du solaire et de l'éolien;
10. Lancer un grand chantier de rénovation et d'isolation des bâtiments locatifs sans augmentation de loyer supérieur à l'indice des prix à la consommation.

CHANTIER 5

RÉAMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POUR UN ENVIRONNEMENT CARBONEUTRE

Nouveaux plans d'aménagements urbains augmentant le stockage de carbone et diminuant les émissions de GES..

POURQUOI EST-CE URGENT ?

Parce que l'étalement urbain provoque la dépendance envers les véhicules automobiles qui sont un des principaux vecteurs de GES au Québec. Parce que cet étalement détruit les milieux naturels, les terres agricoles et les forêts, qui sont d'importants puits de carbone essentiels à la lutte à la crise climatique.

Principales actions citoyennes suggérées

1. Protéger les milieux naturels;
2. Créer des zones de résilience sous la forme de jardins communautaires et autres;
3. Concevoir un plan de revitalisation des quartiers résidentiels;
4. Participer à l'élaboration de programmes de restauration végétale de sites dégradés;
5. Participer à l'élaboration de programmes d'accroissement des aires de conservation naturelles;
6. Surveiller et dénoncer les dépôts de matériaux ou produits toxiques sur le territoire.

Principales actions municipales

1. Faire modifier urgemment la Loi sur les municipalités pour qu'elles tirent des revenus autrement que par la taxation foncière;
2. Adopter des règlements assurant le développement de milieux de vie résilients en tenant compte des impacts présents et à venir de la crise climatique;
3. Planifier et adopter des budgets pour combattre les îlots de chaleur et développer l'agriculture à petite échelle;
4. Adopter une règlementation favorisant la conservation et la restauration des lieux naturels.

Principales actions provinciales/fédérales

1. Modifier urgemment la Loi sur les municipalités pour que celles-ci tirent des revenus autrement que par la taxation foncière;
2. Adopter à court terme une politique nationale d'aménagement du territoire adaptée au nouveau contexte de l'urgence climatique;
3. Soutenir un programme de productions maraîchères, de proximité, rurales, urbaines et sericoles;
4. Instaurer un vaste programme de restauration, de protection et de conservation des milieux naturels;
5. Mettre sur pied un programme de lutte contre les îlots de chaleur et l'étalement urbain.

CHANTIER 6

ENDIGUER LE GASPILLAGE

Mise en marche de tous les mécanismes de l'économie collaborative, tant au niveau des particuliers, au niveau industriel et autres.

POURQUOI EST-CE URGENT ?

Parce que nos modes de production actuels font que plus de la moitié de l'énergie totale utilisée au Québec est perdue, qu'exploiter sans cesse de nouvelles ressources conduisant à l'enfouissement de nouveaux déchets est intenable, que plus de la moitié de la nourriture produite au Canada est jetée, que chaque Québécois.e produit des centaines de kilos de déchets en moyenne par année, et parce que ce gaspillage monumental est un vecteur de la crise climatique actuelle.

Principales actions citoyennes suggérées

1. Identifier et agir sur les zones de gaspillage;
2. Participer à l'élaboration de projets de réemploi et de recyclage adaptés à la région;
3. Repenser la société sous l'angle de la simplicité et de la décroissance au niveau de la consommation.

Principales actions municipales

1. Soutenir fortement les initiatives locales d'économie collaborative de location, de réparation, de réemploi, de revalorisation et de recyclage des produits;
2. Adopter une politique zéro déchet, notamment par une collecte sélective de qualité.

Principales actions provinciales/fédérales

1. Investir massivement dans la recherche et le déploiement d'actions visant l'efficacité énergétique et la réduction des déchets à la source;
2. Mettre en marche les principes de l'économie collaborative qui valorise l'écoconception, le partage, la réutilisation, la valorisation et le recyclage local;
3. Adopter une politique zéro déchet.

LES CHANTIERS DE LA DUC : C-DUC DE RÉDUCTION ET DE TRANSFORMATION

CHANTIER 7

MOBILITÉ TERRESTRE CARBONEUTRE

Réduire urgemment les GES du secteur des transports. Accentuer la conversion électrique. Favoriser le transport en commun électrifié.

POURQUOI EST-CE URGENT ?

Parce que le nombre de véhicules à combustion fossile sur et hors de nos routes est en hausse. Parce que le nombre total de kilomètres parcourus par ces véhicules par année est beaucoup trop important. Parce que le secteur du transport est le plus grand émetteur de GES au Québec.

Principales actions citoyennes suggérées

1. Éviter l'utilisation des véhicules à moteur à combustion (thermiques);
2. Créer une coop citoyenne d'autopartage et s'y impliquer;
3. S'allier aux municipalités pour exiger les investissements urgents des gouvernements supérieurs dans le transport collectif de sa région;
4. Participer à la mise en place d'un vaste programme de réduction des déplacements fréquents et non nécessaires et favoriser l'établissement de centres de télétravail à proximité de nœuds de transport collectif;
5. S'impliquer dans la mobilité durable (marche, course, vélo, etc.) et accepter l'interdiction partielle ou complète de la circulation automobile selon certaines plages horaires ou secteurs dédiés.

Principales actions municipales suggérées

1. Obtenir les budgets pour la création de zones de stationnements incitatifs;
2. Favoriser l'accessibilité à du transport en commun, public et électrifié, constant et efficace;
3. Développer des services municipaux d'autopartage de véhicules électriques;
4. Consacrer des budgets au développement et à la vitalisation de quartiers compacts et de zones de stationnement aussi appelées zones de transbordement;
5. Favoriser le transport actif, tels le vélo, la marche, etc.

Principales actions provinciales/fédérales

1. Adopter une loi éliminant complètement la vente de véhicules à essence d'ici 2030;
2. Développer des services de transports collectifs électriques à l'échelle des régions, par des investissements massifs et des lois contraignantes;
3. Investir dans le développement d'infrastructures publiques de transport inter municipal;
4. Accorder des subventions aux MRC pour développer les réseaux de transports actifs;
5. Soutenir l'établissement de Centres de télétravail arrimés aux services de partage et de transport intermodaux;
6. Cesser de soutenir et bannir l'utilisation de l'éthanol et autres biocarburants destinés aux moteurs thermiques;
7. Faire apparaitre les émissions des vols internationaux ainsi que celles dues au transport maritime dans les bilans nationaux (de GES) et viser à les réduire.

CHANTIER 8

DES INDUSTRIES À FAIBLE EMPREINTER ÉCOLOGIQUE ET CARBONEUTRES

Diminuer fortement les émissions de GES du secteur industriel en éliminant l'utilisation de combustibles fossiles incluant le gaz de schiste, et en transformant les procédés émetteurs.

POURQUOI EST-CE URGENT ?

Parce que les industries au Québec sont d'importantes contributrices à la crise climatique en émettant 30% des gaz à effet de serre sur le territoire, et parce qu'il est possible, compte tenu de la capacité hydroélectrique et éolienne du Québec, d'alimenter en électricité la plupart de ces usines polluantes, et parce que le gaz naturel non renouvelable n'est pas une énergie de transition, une substitution des énergies fossiles par des énergies décarbonées (hydroélectricité, biogaz, etc.) doit être amorcée immédiatement dans ce secteur, puis complétée en 2050.

Principales actions citoyennes suggérées

1. S'opposer à tout projet d'usine, de mine et autre infrastructure utilisant comme combustible ou comme intrant des énergies fossiles, tels le gaz naturel non renouvelable, le coke de pétrole, le charbon ou leurs dérivés, etc.;
2. Supporter les municipalités et les gouvernements dans la mise à niveau des usines émettrices de GES existantes;
3. Exiger que tous les projets industriels répondent à un test climat rigoureux reposant sur des bases scientifiques;
4. Réclamer l'application incontournable des lois portant sur les études d'impacts;
5. Réclamer des analyses complètes de cycles de vie pour tout projet industriel d'envergure.

Principales actions municipales

1. S'abstenir d'inviter et d'offrir tout support à des industries fortement émettrices de GES sur le territoire;
2. Créer des comités et des forums où les enjeux industriels sont discutés en présence des citoyens et des entreprises et dans un souci de transparence;
3. Faire un bilan territorial régulier des sources de GES et établir l'inventaire des puits de carbone;
4. Favoriser l'implantation d'industries et d'entreprises dans le secteur de la production d'énergies reposant sur l'eau, le soleil, le vent, et la géothermie.

Principales actions provinciales/fédérales

1. Imposer l'utilisation d'énergies renouvelables dans le secteur industriel et stopper toute subvention directe et indirecte à l'utilisation de gaz naturel non renouvelable et autres énergies fossiles, par l'imposition de taxes ou d'incitatifs conséquents;
2. Adopter des lois et règlements visant la diminution de l'utilisation du béton, de l'acier et autres matériaux ayant une forte empreinte carbone;
3. Favoriser l'émergence d'une industrie verte biosourcée utilisant peu ou pas de produits toxiques susceptibles d'affecter l'environnement et la santé humaine;
4. Soumettre tous les projets industriels à un test climat rigoureux reposant sur des bases scientifiques;
5. Imposer par voie règlementaire des analyses complètes de cycles de vie pour tout projet industriel d'envergure.

CHANTIER 9

SOLS EN SANTÉ ET AGRICULTURE

Supporter financièrement la transformation du monde agricole vers une agriculture soutenable.

POURQUOI EST-CE URGENT ?

Parce que l'agriculture industrielle dégrade les sols, et oblige l'apport massif d'engrais, d'herbicides et de pesticides. Parce que ce type d'agriculture intensive est en grande partie dépendante des énergies fossiles faisant de ce secteur un des principaux émetteurs de GES. Parce que la crise climatique met en danger les sols et les réserves alimentaires locales et mondiales.

Principales actions citoyennes suggérées

1. Réclamer que soit affichée l'empreinte carbone des produits alimentaires mis en marché;
2. Réduire la consommation de viande, en particulier celle issue de la filière bovine et ovine; viser une consommation de denrées alimentaires à faible empreinte carbone;
3. Protéger la vocation alimentaire des terres agricoles et bannir toute production vouée à l'éthanol et à tout biocarburant.

Principales actions municipales

1. Encourager le recours à la permaculture biologique individuelle et collective;
2. Modifier de façon importante les pratiques agricoles par un programme intensif de régénération des sols;
3. Protéger la vocation alimentaire des terres agricoles et bannir toute production vouée à l'éthanol et à tout biocarburant.

Principales actions provinciales/fédérales

1. Encourager et soutenir la permaculture biologique individuelle et collective;
2. Bannir les engrais, pesticides et herbicides chimiques;
3. Adopter des mesures de contrainte sévère sur la spéculation visant les terres;
4. Adopter des lois favorisant l'agriculture soutenable à échelle humaine (agroécologie paysanne);
5. Adopter une politique de sortie de l'élevage de type industriel;
6. Réformer en profondeur et faire respecter la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;
7. Protéger la vocation alimentaire des terres agricoles et bannir toute production vouée à l'éthanol et à tout biocarburant.

LES CHANTIERS DE LA DUC : C-DUC DE RÉSILIENCE

CHANTIER 10

AUTOSUFFISANCE ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Assurer 100% d'autonomie alimentaire d'ici 2030.

POURQUOI EST-CE URGENT ?

Parce que la crise climatique va affecter les réserves alimentaires de certaines de nos régions par, entre autres, des successions de sècheresses et de pluies torrentielles. Parce que l'autonomie alimentaire du Québec, qui était de 80 % en 1985, est à 33 % aujourd'hui, diminuant dangereusement la résilience de toutes nos régions en mettant en péril ces réserves alimentaires face aux crises à venir.

Principales actions citoyennes suggérées

1. S'initier et s'investir dans l'autoproduction alimentaire;
2. Préparer et appliquer des plans locaux de résilience alimentaire adaptés à l'urgence climatique;
3. S'impliquer dans l'élaboration de modes de productions maraîchères en serre et/ou extérieures pour augmenter l'autonomie;
4. Acheter des denrées locales;
5. Supporter l'agriculture locale.

Principales actions municipales

1. Élaborer et mettre en œuvre avec les citoyen.ne.s des plans de résilience alimentaire;
2. Développer un programme intensif d'autosuffisance et de souveraineté alimentaire impliquant la production maraîchère massive en serres électrifiées;
3. Mettre en place un programme intensif de stockage, de conservation et de distribution alimentaire de proximité;
4. Mettre en place des marchés publics de proximité;
5. Participer à la création de bibliothèques de semences, et soutenir la production des semences locales;
6. Aménager le territoire en fonction des besoins d'autosuffisance alimentaire.

Principales actions provinciales/fédérales

1. Adopter une loi assurant l'autonomie alimentaire sur tout le territoire notamment par la production maraîchère serricole;
2. Stimuler l'autoproduction alimentaire par la permaculture biologique individuelle et collective en la soutenant financièrement par des mesures de subventions, de réductions de taxes et d'impôts;
3. Réformer en profondeur et faire respecter la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

CHANTIER 11

UN SYSTÈME PUBLIC DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX PRÊT POUR LES CRISES

Une première ligne interdisciplinaire publique, forte, décentralisée et démocratisée.

POURQUOI EST-CE URGENT ?

Parce que même en agissant contre le réchauffement climatique, ses effets se feront sentir encore longtemps, provoquant des crises climatiques plus nombreuses, plus intenses et d'une plus longue durée. Parce qu'il faut s'adapter pour se protéger le plus possible des impacts attendus. Parce que toutes et tous ne sont déjà pas égaux devant les effets de ces crises. Parce qu'un réseau public de Santé et services sociaux fort, en lien et présent dans toutes les communautés est notre meilleure assurance. Parce que toutes les crises climatiques portent atteinte à la santé physique et/ou mentale de la population, pouvant aller jusqu'au décès. Parce que l'ONU affirme que la crise climatique est maintenant une question de vie ou de mort.

Principales actions citoyennes suggérées

1. Revendiquer la participation des citoyen.ne.s de la communauté, des usagères et usagers, et du personnel dans la gestion et l'organisation des soins et services de l'établissement;
2. Suivre des ateliers sur le RCR, le sauvetage et la survie autonome;
3. S'assurer que les plans d'urgence des établissements sont adaptés aux réalités des crises climatiques de la région, avec une attention prioritaire aux personnes les plus vulnérables;
4. Exiger l'accroissement rapide de la robustesse des services de premiers secours et d'intervention interdisciplinaire;
5. Veiller à ce que les crises climatiques soient une préoccupation centrale dans la gestion et l'organisation de tous les soins et services, avec priorité aux plus vulnérables, dans une optique d'adaptation et de prévention;
6. Développer, réseauter et renforcer les liens entre les parties composant la communauté : citoyen.ne.s, organismes, services municipaux, etc.;
7. Exiger la mise sur pied de comités locaux de crise climatique avec tous les partenaires : municipalités et leurs services, le réseau scolaire, communautaire, etc. pour travailler dès maintenant en lien avec les citoyen.ne.s;
8. Soutenir les représentations auprès des paliers supérieurs pour obtenir le personnel, le matériel et les budgets nécessaires à répondre adéquatement aux besoins identifiés, avec une priorité aux services sociaux.

Principales actions municipales

1. Mettre à jour les plans d'urgence municipaux en lien avec les crises climatiques, en portant une attention prioritaire aux personnes les plus vulnérables;
2. Veiller à ce que les crises climatiques soient une préoccupation centrale dans la gestion et l'organisation de tous les services municipaux, avec priorité aux plus vulnérables, dans une optique de prévention ;
3. Participer aux comités locaux de crise climatique avec les autres partenaires et en lien avec les comités citoyens;
4. Établir des plans de refuges communautaires autonomes, climatisés, chauffés, munis de systèmes de filtration de l'air, pouvant assurer des soins d'urgence et une réponse alimentaire;
5. Faire les représentations nécessaires aux paliers supérieurs pour obtenir les budgets nécessaires à répondre adéquatement aux besoins identifiés, avec une priorité aux services sociaux;
6. S'assurer de la robustesse de l'approvisionnement électrique grâce aux microréseaux régionaux, intelligents et à haut niveau d'autonomie;
7. Assurer la disponibilité d'eau potable en cas de crise.

Principales actions provinciales/fédérales

1. Renforcer la première ligne publique interdisciplinaire de soins et services dans toutes les régions et milieux, à travers le réseau des CLSC;
2. Rapprocher les lieux de décisions des lieux d'action et de prestation, recréant au besoin les Conseils d'administration locaux ;
3. Impliquer les communautés, les usagères et usagers et le personnel des différents établissements dans la gestion des soins et services ;
4. Obliger tous les établissements à avoir un plan d'urgence mis à jour;
5. Planifier et assurer la main-d'œuvre pour soutenir les plans d'urgence;
6. Mettre à niveau les équipements de climatisation des établissements du réseau, et planifier les aménagements urgents nécessaires;
7. Accroître urgemment la robustesse et l'autonomie de l'approvisionnement électrique;
8. Assurer la capacité d'accueil des établissements sur tout le territoire et prévoir des refuges spéciaux de temps de crise;
9. Consacrer les budgets nécessaires en personnels et en matériels;
10. Rétablir et augmenter le budget de la Santé publique;
11. Rehausser substantiellement le financement des organismes communautaires pour soutenir leur travail d'aide et d'accompagnement;
12. Mettre sur pied un comité gouvernemental non partisan de crise climatique;
13. Exiger une révision à la hausse du financement fédéral de la Santé;
14. Renforcer les protocoles de surveillance des pandémies à l'échelle provinciale, nationale et internationale;
15. Assurer la protection de l'eau et la qualité de l'air;
16. Rendre disponible un fond d'urgence (assurance publique) afin d'être en mesure de financer la relocalisation, les fournitures et la reconstruction en cas de sinistres, et ce, dès leurs constatations.

Afin d'éviter un bouleversement climatique abrupt et irréversible, et ses conséquences catastrophiques, l'état d'urgence climatique commande que soient immédiatement mis en marche les CHANTIERS de la DÉCLARATION D'URGENCE CLIMATIQUE (C-DUC).